

RIVE-DE-GIER

Les Plans locaux d'urbanisme bientôt remplacés

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal, Saint-Étienne Métropole a organisé une réunion publique pour échanger et partager des informations avec la population.

Saint-Étienne Métropole élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) afin de déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, qui seront ensuite applicables à l'ensemble des 53 communes dont Rive-de-Gier.

Des règles différenciées

Ce PLUI régleme le droit des sols de chaque parcelle privée pour une durée d'environ 10 à 15 ans. Pour échanger autour de ce projet et partager des informations avec la population, une réunion publique a eu lieu jeudi à 18 heures, salle Jean-Dasté. Animée par Gilles Thizy, vice-président de Saint-Étienne Métropole en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière, Vincent Bony, maire, et Delphine Salen, cheffe de projet du PLUI, cette réunion a permis de présenter le diagnostic du territoire et les enjeux du PLUI, ainsi que le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Les intervenants ont expliqué que l'ensemble des communes du territoire métropolitain seront concernées par les règles du PLUI mais que les règles seront différenciées en fonction du contexte local.

Il sera élaboré en co-construction avec les communes membres, mais une fois que le PLUI sera approuvé, les PLU communaux deviendront caducs.

Les communes conserveront néanmoins leur compétence en matière d'autorisation d'urbanisme, le maire continuera de signer les différentes autorisations des droits du sol.



La réunion publique concernant l'élaboration du PLUI a attiré de nombreux participants. Photo Progrès/Fatima BAROUDI

Durant cette réunion, la notion de "consommation d'espace" est revenue à plusieurs reprises. En effet, la législation demande aux collectivités de fixer dans leurs documents d'urbanisme des objectifs de modération de la consommation d'espace notamment pour limiter l'urbanisation sur les terres agricoles naturelles. Le public, venu nombreux, a pu s'exprimer et poser des questions auxquelles les intervenants ont répondu.

De nouvelles consultations à venir

Certains participants ont notamment fait part de leur difficulté à acquérir un terrain constructible ou de leur inquiétude face à l'importance de la limite d'urbanisation envisagée.

Après les réunions publiques, il

3 parties et 14 orientations

■ Un territoire au travail

Accompagner l'évolution de l'agriculture, créer un environnement propice au développement des forces productives, conforter l'activité tertiaire, conforter une armature commerciale équilibrée et anticiper les phénomènes de mutation et de vacance immobilière, promouvoir et mettre en valeur les patrimoines bâtis et les paysages.

■ Croître autrement

Engager la métropole dans une dynamique

foncière sobre, améliorer la santé des habitants, prévenir et gérer les risques dans les aménagements et les constructions, créer les conditions d'une mobilité durable.

■ Mieux habiter ensemble

Consolider les villes et préserver le cadre des villages, mettre la qualité et la diversité bâtie au cœur des préoccupations, consolider le patrimoine naturel, développer et aménager des lieux de rencontre et de convivialité, optimiser l'usage des ressources naturelles.

sera nécessaire de traduire les orientations du PADD en déterminant des règles sur chaque type de zones. Suite à l'arrêt du projet, les personnes publiques (Etat, Région, Département, chambres consulaires...) seront consultées

une dernière fois, tout comme la population à travers une enquête publique.

Après approbation en conseil métropolitain, le PLUI entrera en vigueur sur les 53 communes qui composent la Métropole.

De notre correspondante
Fatima BAROUDI

Plateforme internet dédiée : plui.saint-etienne-metropole.fr
Mail dédié : concertation-plui@saint-etienne-metropole.fr

URGENT

Nous recherchons **Vendeur colporteur de presse** (homme ou femme)

statut indépendant SAINT-MARTIN-LA-PLAINE GENILAC

Vous êtes matinal, autonome.
Vous disposez d'un véhicule (petite cylindrée)
Livraison à domicile - Pour revenus complémentaires, quelques heures le matin

Contactez-nous au : **07 86 49 51 57**

SAINT-MARTIN-LA-PLAINE
La population invitée à donner son avis sur les illuminations

Au vu de la conjoncture et du besoin d'économie d'énergie, les élus s'interrogent notamment sur les illuminations de la commune lors des fêtes de fin d'année afin de savoir s'il est nécessaire de les maintenir ou non.

A cet effet, la municipalité souhaite recueillir les avis de la population : « Suite à l'inflation importante des coûts des énergies, on se pose la question... Faut-il maintenir le même niveau d'illuminations que l'an dernier, en réduire la durée ou la surface, ou carrément l'annuler ? » exprime le maire Martial Fauchet.

Des pistes de réflexion sont actuellement engagées avant de prendre une décision : « Nous informons également la population du montant de la pose et dépose de ces illuminations réalisées par un sous-traitant pour un montant de 4 300 euros. L'économie en cas de réduction des illuminations est difficile à chiffrer, elle serait toutefois minime puisque les ampoules sont en led et consomment très peu d'énergie » souligne le maire.

L'an dernier, les éclairages durant les fêtes de fin d'année se situaient en centre bourg et en bas du village, elles sont généralement installées autour du 8 décembre jusqu'à mi-janvier.

Les illuminations dans la commune sont généralement installées autour du 8 décembre et restent en place jusqu'à mi-janvier. Photo d'illustration Progrès/Ph. VACHER

■ Avis à envoyer par mail : mairie@saintmartinlaplaine.fr